

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Saussol
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-26 – FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, prévoyant notamment, en son article 2, la fixation annuelle, par les conseils municipaux, des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières,

Considérant qu'il convient de fixer, pour l'année 2023, les taux des taxes locales,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 06 avril 2023,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (M. Le Forestier, M. Rémy, M. Villette, M. Leroy, M. Leroy pour M. Courilleau, Mme Danhiez-Caillo, M. Lucas) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2023, les taux des taxes locales tel que cela lui a été présenté,

TFB : 44,40 %

TFPNB : 93,32 %

TH : 17,57 % auquel s'ajoute un taux de majoration de 20 % pour les résidences secondaires

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

17 AVR 2023

